VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS 2026

À l'origine, la « transition juste » est un concept syndical qui a été intégré dans les Accords de Paris pour le climat (2015) et dans le Green Deal européen (2019).

La transition juste, c'est concilier urgence écologique et justice sociale. Elle vise à réduire notre impact sur le climat, la biodiversité et l'environnement, tout en garantissant que personne ne soit laissé de côté.

Cela passe par l'accompagnement des agentes et des agents, l'évolution des métiers, l'accès à la formation, le maintien d'emplois de qualité et le soutien aux services publics qui sont essentiels pour réussir la transition.

La transition écologique juste est une priorité historique pour la CFDT : depuis 1975, nous sommes convaincus qu'elle ne peut se faire, ni sans, ni contre les travailleurs.

J'ADHÈRE À LA CFDT

UFFA.CFDT.FR

NOUS CONTACTER :

« LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, C'EST LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE »

FAUX ! C'est le plus souvent comme cela qu'on la perçoit d'abord, mais on parle plutôt de dérèglement climatique, et on tient compte de trois autres crises : l'effondrement de la biodiversité, les pollutions, et l'épuisement des ressources. C'est tout cela qui provoque le besoin d'une transformation écologique. À la CFDT, nous agissions pour qu'elle soit juste pour les agents.

« SEULS QUELQUES MÉTIERS SONT IMPACTÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

FAUX ! On a tendance à croire que seuls les métiers en extérieur sont impactés. Les évènements de chaleur extrême impactent aussi les agents en contact avec le public, surtout les plus vulnérables (hôpitaux, crèches, ehpad, écoles, etc.). Sur les littoraux, ce sont plus de 10 000 infrastructures publiques qui sont menacées par les hausses du niveau de la mer. Plus globalement, les tensions sur les ressources en eau, et les évènements climatiques affectent tout le monde, dans la sphère professionnelle, comme privée.

« JE NE PEUX PAS EXERCER MON DROIT DE RETRAIT EN CAS DE TEMPÉRATURES EXTRÊMES »

VRAI ! On ne peut pas faire prévaloir son droit de retrait dans le cas d'une température jugée trop faible ou trop élevée sur son lieu de travail. Le droit de retrait ne s'applique qu'à des cas de dangers graves et imminents, et cela n'est pas considéré comme tel. De la même manière, aucune législation actuelle ne vient fixer de seuil de température soutenable sur les lieux de travail (publics ou privés) comme il en existe dans d'autres pays, comme l'Allemagne. C'est une des revendications de la CFDT.

Le saviez-vous ? Depuis le 1er juillet 2025, les employeurs publics sont soumis à différentes obligations lors d'un épisode de chaleur intense. Ils sont tenus d'évaluer les risques liés à l'exposition des agents à des épisodes de chaleur intense, en intérieur ou en extérieur (Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025).

J'ADHÈRE À LA CFDT

UFFA.CFDT.FR

« LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÇA NE CONCERNE PAS LES SYNDICATS »

FAUX ! Pour la CFDT, tout ce qui peut limiter le pouvoir d'agir des agents relève de nos missions. Trouver des solutions en matière d'emploi, de rémunération, de conditions de travail, de santé et de sécurité au travail, c'est cela qui nous pousse à agir pour une transformation écologique juste.

« IL NE PEUT PAS Y AVOIR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS JUSTICE SOCIALE »

VRAI ! Tout le monde n'est pas égal face aux désordres écologiques. Il faut donc hiérarchiser les responsabilités, en répartissant équitablement les efforts, et en aidant les plus vulnérables. Les transformations écologiques ne peuvent, et ne doivent se faire, sans justice sociale : c'est la condition pour qu'elles soient acceptées par tous et réellement mises en œuvre.

« LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PÈSENT PEU DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE »

FAUX ! Dans l'empreinte carbone de chaque Français, les émissions des administrations publiques représentent 1,4 tonnes d'équivalent CO2 : c'est l'équivalent annuel du transport aérien domestique en France. Par ailleurs, les administrations publiques ont de nombreux rôles essentiels dans la transformation écologique : exemplarité, résilience, évolution des filières. Elles influencent aussi les entreprises, via les marchés publics.

J'ADHÈRE À LA CFDT

« LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST UN VÉRITABLE ENJEU D'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL »

VRAI ! Santé, parcours professionnel, management, organisation, articulation vie privée - vie professionnelle : elle touche toutes les composantes du travail. Les mesures en faveur de la transition écologique peuvent bénéficier à l'ensemble des agents.

UFFA.CFDT.FR

« JE NE SUIS PAS QUALIFIÉ·E POUR AGIR POUR UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE JUSTE »

FAUX ! Chacun d'entre nous agit déjà dans sa vie personnelle, parfois sans en avoir conscience. Chacune d'entre nous a aussi une expertise et un pouvoir d'agir sur ses conditions de travail. La CFDT exige aussi que nos employeurs mettent en œuvre les engagements pris, en termes de formation des agents publics, si possible en collectif de travail et en présentiel.

Le saviez-vous ? La CFDT propose des formations pour agir sur la formation écologique juste dans votre administration.

« NOTRE EMPLOYEUR A DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES D'AGIR, ET D'EN DISCUTER AVEC LES SYNDICATS »

VRAI ! Il est contraint, comme tous les autres acteurs, de respecter les engagements pris par la France en termes de restauration de la biodiversité, de neutralité carbone, de solidarité avec les autres pays (pertes et dommages). Ces engagements ont pour la plupart valeur contraignante, en particulier lorsqu'ils ont été transcrits dans des lois.

« LES SYNDICATS NE PEUVENT RIEN FACE À UN EMPLOYEUR RÉTICENT »

FAUX ! Nous avons déjà obtenu des accords dans le cadre de la négociation collective, en particulier en matière de mobilité. Nous avons aussi obtenu une prise en charge partielle des mobilités durables et des abonnements de transport. Dans le cadre du dialogue social, nous obtenons aussi des décisions qui protègent la santé des agents, au niveau national, comme au niveau local.

J'ADHÈRE À LA CFDT

« CE QUE VOUS FAITES VA DANS LE BON SENS, MAIS MOI, JE N'Y PEUX RIEN »

FAUX ! Pour être efficaces et adaptées aux besoins du terrain, les solutions mises en œuvre doivent s'appuyer sur l'expertise des agents, à la fois sur leurs missions professionnelles, et sur les spécificités de leur lieu de travail. Pour renforcer notre pouvoir d'agir, vous pouvez aussi rejoindre un collectif CFDT, adhérer, vous former, et voter pour nous aux élections professionnelles.

UFFA.CFDT.FR